

10-11-1988



[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

20.125/11/PN

Monsieur le Président,

En sa séance du 22 septembre 1988, la Commission permanente de contrôle linguistique (C.P.C.L.), siégeant sections réunies a examiné la plainte déposée contre le Conseil de l'agglomération de Bruxelles en raison de l'envoi d'un avertissement-extrait de rôle relatif au paiement de la taxe sur l'enlèvement des immondices qui était établi intégralement en français.

Le formulaire en cause a été envoyé à Monsieur LEMMENS av. des Liserons, 33, boîte 6, 1020 Bruxelles.

De l'examen d'une photocopie du document en question, il ressort que le Conseil de l'agglomération de Bruxelles connaît bien le rôle linguistique du plaignant, étant donné que l'adresse commence par "de heer..." mais continue en français. En outre, toutes les mentions complémentaires sont en français. Les mentions imprimées sur le formulaire sont cependant bilingues.

L'Agglomération de Bruxelles est un service régional au sens de l'art. 35, § 1, a, L.L.C. c.à.d. un service régional dont le champ d'activité s'étend exclusivement aux communes de Bruxelles-Capitale et elle est soumise au même régime que les services locaux établis dans Bruxelles-Capitale.

./..

Un avertissement extrait de rôle relatif à la taxe sur l'enlèvement des immondices est considéré, selon la jurisprudence constante de la C.P.C.L., comme un rapport avec un particulier.

L'article 19 des L.L.C. stipule que tout service local de Bruxelles-Capitale emploie dans ses rapports avec un particulier, la langue que l'intéressé utilise quand celle-ci est le français ou le néerlandais.

Un avertissement-extrait de rôle relatif au paiement de la taxe sur l'enlèvement des immodices destiné à un particulier néerlandophone de Bruxelles, doit, dès lors, être rédigé en néerlandais.

La plainte est, par conséquent, recevable et fondée.

Le présent avis est notifié au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT,

